

URSSAF DE LANGUEDOC ROUSSILLON
Immeuble Le Thémis
23 ALL DE DELOS
34965 MONTPELLIER
www.urssaf.fr

2112C 917

A MONTPELLIER, le 13 Novembre 2020

U917-171120-203029-001129-171-001129-004/106



19 NOV. 2020

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 0 810 594 267

RÉFÉRENCES

N° Sécurité sociale 158027504001412
N° Compte 917 1262026899 5

Page 1 / 2

MR THOMAS THIBAUT MICHEL
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
SERIGNAN
34410 SERIGNAN

PÉRIODE : ANNÉE 2019

Monsieur,

La protection universelle maladie (Puma) est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Une cotisation subsidiaire maladie (CSM) est mise en place pour les assurés répondant à des critères de revenus professionnels et du capital. Un pourcentage est appliqué au montant des revenus du capital et du patrimoine retenu après l'application d'un plafonnement et d'un abattement d'assiette.

Selon les éléments transmis par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), vous êtes redevable de la somme de **11 079,00 €** calculée sur vos revenus du patrimoine **2019** et, exigible au **08/01/2021**.

Pour effectuer le paiement de votre cotisation en utilisant l'offre de service de télépaiement, connectez-vous sur urssaf.fr à l'aide du code activation : 9178181649Aj

Si vous avez déjà utilisé cette modalité de paiement, accédez directement à votre espace en vous identifiant avec votre courriel et votre mot de passe. Vous pouvez également payer par chèque à l'aide du coupon ci-dessous et adresser l'ensemble à votre organisme de recouvrement.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition, notamment en cas de difficultés financières, pour étudier avec vous les modalités de paiement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur

A DECOUPER SUIVANT LE TRAIT

N° Sécurité sociale 158027504001412

Rappeler ce numéro de Sécurité Sociale pour toute correspondance

N° Compte : 917 1262026899 5
Période 2019 40 : 11 079,00 €

Date limite de paiement

MONTANT À PAYER

08/01/2021

11 079,00 €

*la banque la Caixa
cpte n° 8.554.25R
Chèque 0562 002
de montant 11.079,-€
en date du 27/11/20*

ADRESSE

MR THOMAS THIBAUT MICHEL

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
SERIGNAN
34410 SERIGNAN

URSSAF DE LANGUEDOC ROUSSILLON
Immeuble Le Thémis
23 ALL DE DELOS
34965 MONTPELLIER

+53>91>917000001262026899>1940>

1107900+

COMMENT EST CALCULÉE VOTRE COTISATION SUBSIDIAIRE MALADIE (CSM) ?

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2019

	Montants
Revenus professionnels (Si inférieurs à 20% du Plafond Annuel de Sécurité Sociale)	0
Revenus du capital et du patrimoine (Revenus retenus dans la limite de 8 PASS puis application d'un abattement de 50% du PASS de l'année de référence)	190 707
Revenus fiscal de référence (RFR)	179 406

L'assiette retenue pour le calcul de votre cotisation maladie est de :	170 445
--	---------

Montant de la cotisation CSM due	11 079 €
----------------------------------	----------

La CSM 2019 s'accompagne d'une dégressivité de son taux à proportion des revenus d'activité et du seuil de non redevabilité et, d'un calcul spécifique de l'assiette des travailleurs indépendants et des exploitants agricoles.

Les principes d'éligibilité à la CSM ainsi que les modalités de calcul sont précisés dans le décret du 23 avril 2019 et à l'article L380.2 du code de la Sécurité sociale et ses textes.

Pour plus d'information : www.urssaf.fr



LA BANQUE POSTALE



PAYEZ CONTRE CE CHÈQUE EN EUROS NON ENDOSSABLE
sauf au profit d'un établissement de crédit ou assimilé

= onze mille sept cent

vingt euros

à

= URSSAF Longueval Reussillon - URSSAF

€ = 11.079,- €

N° de compte :

0855425R020

Payable en France :

CENTRE DE PARIS (75)

SERVICE CLIENT 042

Tél : 3639

Chèque N° : **20 0562002 A**

MR THOMAS THIBAUT
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

À Serignan
LE 27/11/20

SIGNATURE

(70)

00562002 00750000419084 008554251420

no 55 : 1.58,02,75.040.014 12

no 41te : 9.17 1262026 899

VELOPPE RETOUR



URSSAF DE LANGUEDOC ROUSSILLON
Immeuble Le Thémis
23 ALL DE DELOS
34965 MONTPELLIER